

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
ET POUR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE MAILLETOIS**

Association Loi 1901, Enregistrée à la Sous-Préfecture de Montluçon sous le n°0031004029

“A.P.P.A.P.M.”

Rue du Bois

03190 MAILLET

-0-0-0-0-0-0-§-0-0-0-0-0-0-

Le 24 novembre 2008

Monsieur le Préfet de l'Allier
Monsieur Patrick PIERRARD
Préfecture
Rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

Objet : DECHARGE MAILLET
PROJET VILLENUE 03

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous saisissons le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, afin de contester la validité de vos arrêtés en date du 14 novembre 2008 autorisant la société COVED à exploiter un second centre d'enfouissement sur notre commune au lieudit Villeneuve .

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées et citoyennes .

Le Président
C. BOUVET